



# ASSOCIATION PROFESSIONNELLE FRANCOPHONE DE L'ACCOMPAGNEMENT PERINATAL ADHESION 2023

## LES OBJECTIFS ET LES PROJETS

Créée en 2011, l'AFAP est une association qui a pour objectifs de

- Promouvoir l'Accompagnement Périnatal en France et dans les pays francophones.
- Favoriser l'accompagnement de toutes les familles à travers l'accessibilité d'un annuaire de professionnels certifiés et d'actions de soutien à la parentalité et de sensibilisation.
- Soutenir les membres actifs dans leurs pratiques professionnelles et dans leur développement.
- Participer à la reconnaissance et au développement du métier d'Accompagnant·e Périnatal·e CeFAP® en France à l'échelle locale, régionale et nationale.
- Garantir l'exercice du métier d'Accompagnant·e Périnatal·e CeFAP®, des Professionnel·le·s Spécialisé·e·s en Périnatalité et des Consultant·e·s en Lactation IBCLC formé·e·s au CeFAP.



### LA FORCE DU COLLECTIF

Mutualiser les connaissances, les compétences, les bonnes pratiques et élaborer des projets communs.

Partager des valeurs communes de respect, de solidarité et de soutien.

Faire du lien entre les professionnels, les associations et les familles.



### LA PROMOTION DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL

Développer une communication efficace et adaptée pour faire connaître et reconnaître l'accompagnement périnatal.

Soutenir, promouvoir et proposer des actions de sensibilisation et de soutien à la parentalité pour les futurs et jeunes parents.



### LE SOUTIEN DES PROFESSIONNELS

Doter les membres actifs d'une boîte à outils professionnelle qui soutient leur développement et leur visibilité.

Animer et participer aux temps d'échanges et aux commissions de travail sur des besoins communs.

Soutenir les projets locaux et nationaux.



# ADHESION 2023 MEMBRE SOUTIEN

## CONDITIONS D'ADHÉSION

- Tout type d'associations, et personnes physiques en leur nom propre agissant à titre non professionnel, qui soutiennent l'Accompagnement Périnatal et l'AFAP dans ses missions.
- Adhésion annuelle d'un montant libre avec un minimum de 10€, ne donnant pas un droit de vote à l'Assemblée Générale

## AVANTAGES ET ACCÈS

- Participation à l'Assemblée Générale à titre consultatif.
- **Newsletter trimestrielle** permettant une veille sur la périnatalité et des interviews de professionnels de la périnatalité.
- Le partage des **actualités et des projets** de l'association.
- L'invitation à des **événements de la périnatalité**.
- La possibilité de contribuer aux projets de l'association sur sollicitation du bureau.

POUR FAIRE RAYONNER L'ACCOMPAGNEMENT  
PÉRINATAL À NOS CÔTÉS, IL VOUS SUFFIT DE REMPLIR  
LE BULLETIN D'ADHÉSION SUR LE SITE HELLOASSO.

**[HTTPS://WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/A-  
F-A-P-L-ASSOCIATION-DES-ACCOMPAGNANTES-  
PERINATALES/ADHESIONS/ADHESION-AFAP-2023](https://www.helloasso.com/associations/a-f-a-p-l-association-des-accompagnantes-perinatales/adhesions/adhesion-afap-2023)**

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN ET VOTRE  
ENGAGEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT  
PÉRINATAL

